



Séance du 07/02/2022

Présents : M. BOURASSEAU Eric, Maire, Mme ANIZON Marie-Cécile, Mme BLANDIN Pauline, M. BRIZARD Philippe, Mme CHEVALIER Annick, M. DALIGAULT Etienne, M. DENIS Bernard, Mme DRENIAUD Stéphanie, M. FALIGUERHO Hugues, M. FERRE Alain, M. GAUCHER Cyril, M. GUILLET Stéphane, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, Mme MARCHAND Morgane, Mme PERCHER Christine, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ADAM Marie-France à M. BOURASSEAU Eric, Mme GUEGAN Julie à M. DENIS Bernard

Excusé(s) : M. LE BOULAIRE Stéphane, Mme MOUZAN Régine, M. NICOLAS-LE BERRE Erwan

A été nommée secrétaire : Mme ANIZON Marie-Cécile

SOMMAIRE

- Acquisition d'une portion de parcelle Impasse Fortin des Salles
- Proposition d'échanges de terrain au plessis Bardoult : lancement d'une enquête publique
- Rétrocession de la voirie du lotissement Fortin des Salles : lancement d'une enquête publique
- Demande d'acquisition d'une partie de parcelle communale : lancement d'une enquête publique
- Modification du règlement du cimetière communal
- Devis aménagement chemin piéton et parking de la Gare
- Subvention de la Commune au CCAS
- Communes en musique : tarif des entrées
- Vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption urbain

Acquisition d'une portion de parcelle Impasse Fortin des Salles

Monsieur le Maire explique que la commune est intéressée pour acquérir une portion de terrain Impasse du Fortin des Salles pour pouvoir faire l'extension de la place de retournement. Le propriétaire, M. Alfred BRULÉ, a donné son accord pour l'acquisition gratuite de cette portion de terrain.

Les frais d'étude, de bornage et de notaire seront à la charge de la Commune.

Après délibérations, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet acte de rétrocession et l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire ainsi que de lancer une étude pour l'exécution des travaux.

A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Proposition d'échanges de terrain au plessis Bardoult : lancement d'une enquête publique

Monsieur Bernard DENIS présente les réflexions faites par la commission sentier et patrimoine pour l'éventuel échange de chemin avec la SCI d'Armorique au Plessis-Bardoult.

La proposition d'échange de la SCI d'Armorique concerne une partie de terrains entre les parcelles AP 212 (communale) et AP 117 (privée). Une surface de 1 777 m² de la parcelle AP 212 est échangée avec une surface de 4 226 m² de la parcelle AP 117.

En tout état de cause, l'état des lieux sera modifié. Une enquête publique est donc nécessaire. Il est convenu que l'ensemble des frais seront à la charge du demandeur (bornage, notaire, enquête publique, ...).

Après délibérations, le Conseil Municipal :

- autorise l'échange de chemins.
- décide que les frais de bornage, les frais de notaire ainsi que les frais d'enquête publique seront à la charge du demandeur.
- autorise Monsieur le Maire à lancer une enquête publique
- de nommer un commissaire enquêteur
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes concernant cette affaire

A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Rétrocession de la voirie du lotissement Fortin des Salles : lancement d'une enquête publique

Monsieur le Maire informe que M. Alfred BRULÉ demande la rétrocession de la voirie du lotissement Fortin des Salles dans le domaine public.

Monsieur Alfred BRULÉ s'engage à remettre tous les documents en sa possession se rapportant à la voirie de ce lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prescrire une enquête publique
- de nommer un commissaire enquêteur
- de procéder au déroulement de l'enquête publique
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la mise en oeuvre de cette enquête publique

A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Demande d'acquisition d'une partie de parcelle communale : lancement d'une enquête publique

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur et Madame NOBLET. Dans un courrier daté du 30 janvier 2022, M. et Mme NOBLET ont fait la demande d'achat d'une portion de terrain d'environ 18 mètres carré dans l'angle de la rue des Châtaigniers et de la rue de la Bouessière. Cette portion communale se situe au niveau de leur entrée, 12 rue de la Bouessière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prescrire une enquête publique
- de nommer un commissaire enquêteur
- de procéder au déroulement de l'enquête publique
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la mise en oeuvre de cette enquête publique

En cas de retour positif, l'ensemble des frais sera à la charge de M. et Mme NOBLET.

A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Modification du règlement du cimetière communal

Monsieur Philippe BRIZARD présente le projet de modification du règlement du cimetière communal annexé à la présente délibération.

Ce nouveau règlement modifie l'article 28 concernant l'acquisition et les indications de la plaque pour le jardin du souvenir.

Après délibérations, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce nouveau règlement.

A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Devis aménagement chemin piéton et parking de la Gare

Monsieur Alain FERRE présente les devis pour des travaux dans le cadre des amendes de police :

- Aménagement parking stabilisé de la gare :
 - TP RICHARD : 19 820.20 € HT soit 23 784.24 € TTC
- Aménagement chemin piéton protégé au Châtellier :
 - TP RICHARD : 5 917 € HT soit 7 100.40 € TTC

Après délibérations, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des devis et autorise Monsieur le Maire à les signer.

A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Subvention de la Commune au CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de 10 000.00 € au CCAS de Pléchéat. Cette somme sera prélevée à l'article 657362 du budget 2022.

A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Communes en musique : tarif des entrées

Monsieur Bernard DENIS présente le concert organisé avec le soutien de la SACEM le vendredi 4 mars à la salle Jean Legaud et précise que le prix des entrées doit être défini.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer comme suit les tarifs d'entrées au concert :

- Adulte et + 12 ans : 7 €
- Enfant de 6 ans à moins de 12 ans : 3 €
- Enfant moins de 6 ans : gratuit

A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption urbain

Monsieur Philippe BRIZARD présente les déclarations de vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption urbain :

- Parcelle ZC 29, située 27 rue de la Bouëssière, d'une superficie de 2 060 m² et appartenant à Mme Françoise POUSSIN.
- Parcelle AB 410p, située 4 rue Saint-Pierre, d'une superficie de 35 m² et appartenant à M. Serge LECHEVALLIER.

Monsieur le Maire ne prend pas part à la discussion et au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces biens.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstention : 0)